



DOCUMENT D'INFORMATION DESTINÉ AUX PARENTS

Disponible à l'adresse:

epbpcapsante.wixsite.com/bon-pasteur



"ROYAlement fiers de
nos élèves"



ACCUEIL INSCRIPTION ÉCOLE PHOTOS PARENTS CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SERVICE DE GARDE

Veuillez noter qu'en raison de la situation actuelle, les inscriptions se feront à partir des documents mis en ligne que vous retrouverez sous l'onglet *Inscription*.

Mot de la direction

Chers parents,

Bienvenue sur le site actualisé 2020 de l'école.
Vous y trouverez beaucoup d'informations pertinentes et plusieurs réponses à vos questions.

— Monsieur Éric



Contenu du document

Renseignements importants.....	3
L'envolée « Royal ».....	3
Pour joindre le secrétariat et son horaire.....	3
L'équipe-école.....	4
Service à l'élève.....	5
Communications et rencontres de parents.....	5
Représentation des parents et conseil d'établissement	6
Portail Mozaïk et bulletin électronique	6
Page Facebook « Directeur du Bon-Pasteur »	6
Renseignements généraux	7
Calendrier scolaire.....	7
Horaire des cours et grille-matières	7
Dossier de l'élève, maladie, absences et retards.....	8
Circulation dans l'école et vestiaire.....	9
Transport scolaire et modification de l'horaire.....	10
Stationnement	10
Matériel prêté	11
Paiements et listes de fournitures scolaires	11
Code d'éthique du matériel informatique et autorisation d'utilisation de photos.....	11
Éducation physique	12
Bibliothèque.....	12
Politiques et règlements de l'école.....	12
Règles de vie et mesures d'aide.....	12
Politique sur la violence et l'intimidation.....	12
Code vestimentaire.....	13
POLITIQUE ÉCOLE POUR UNE SAINTE ALIMENTATION	14
Sorties, activités à l'école et Marchethon	14
Service de garde	15

Service de garde

Notre service de garde de l'Aquarelle est disponible de 7 h à 18 h. Concept Gourmet offre un service facultatif de traiteur sur l'heure du dîner. Vous devez réserver le repas au minimum 24 heures à l'avance sur leur site Internet <https://conceptgourmet.jemangelocal.ai/#/>.

Lors des journées pédagogiques, le service de garde propose des activités et/ou des sorties diversifiées. Pour la relâche scolaire, nous devons procéder annuellement à un sondage pour identifier les besoins et prendre la décision d'ouvrir ou non le service de garde. Cette décision appartient au conseil d'établissement.

Lorsque la décision de fermeture des établissements pour intempéries est prise avant le début des classes, le service de garde sera fermé. Si la décision est prise en cours de journée, le service de garde demeurera ouvert jusqu'à 18 h pour les enfants inscrits.

Il est important de bien consulter le document « *Règles de régie interne* » de notre service de garde afin d'obtenir toutes les informations, tarifs politiques et règlements.

Afin d'inscrire votre enfant ou obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec Marie-Josée Lépine, responsable au (418) 285-2915, poste 2.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant votre enfant!

Bonne rentrée « Royal »!

POLITIQUE ÉCOLE POUR UNE SAINTE **ALIMENTATION**

Collations ACCEPTÉES

Fruits et légumes frais, fromage nature, yogourt (tous les formats), jus de légumes, compote de fruits.

*Pour faciliter la consommation de la collation en classe, merci de placer les aliments déjà coupés dans des contenants faciles à ouvrir par votre enfant.



Allergies



Compte tenu des allergies de certains enfants, **il est strictement défendu** d'apporter en tout temps:

amandes, divers mélanges de noix, produits contenant : arachides, beurre d'arachides ou sésame.

Sorties, activités à l'école et Marchethon

Au cours de l'année, des sorties et des activités parascolaires vous seront proposées. Lorsque les coûts sont estimés, il est important de comprendre qu'ils sont calculés en fonction du nombre d'élèves qui participent.

Des activités parascolaires sont proposées aux enfants sur l'heure du dîner ou après l'école. Nous sommes convaincus qu'elles contribuent à développer le sentiment d'appartenance à l'école du Bon-Pasteur.

Ces activités sont libres et ne représentent aucune obligation de votre part. Lorsqu'il y a des coûts, ceux-ci sont assumés par les parents. Comme les animateurs des activités ne peuvent pas toujours arriver pour la fin des classes, il est possible qu'une inscription au service de garde soit nécessaire afin que votre enfant soit pris en charge entre la fin des classes et le début d'une activité.

Le *Marchethon* annuel de l'école permettra de payer une partie des coûts liés à une sortie ou un projet. Toutefois, comme la clientèle est en augmentation, nous ne pouvons pas garantir que les frais complets d'une sortie seront défrayés par les sommes obtenues lors du *Marchethon*.

Renseignements importants



« Royalement » fier !

Chers parents,

C'est un agréable devoir que nous nous faisons de vous présenter les informations utiles concernant la vie et le fonctionnement de notre école.

La rentrée scolaire est toujours excitante pour les enfants. C'est le retour dans un milieu où ils y vivent plus de cinq heures et demie par jour. À l'école primaire du Bon-Pasteur, chaque membre de l'équipe-école ainsi que chaque élève pourra développer son sentiment d'appartenance en étant SIMPLEMENT ROYAL!

Nous considérons que votre collaboration est essentielle pour que votre enfant développe des attitudes positives face aux apprentissages. Nous vous invitons à prendre connaissance de ce document afin que nous puissions travailler dans un but commun : accompagner chaque élève afin qu'il découvre le meilleur de lui-même. Cette mission est basée sur les valeurs d'équité, de positivisme et d'engagement.

Bonne année scolaire!

Monsieur Éric et tous les membres du personnel de l'école

Pour joindre le secrétariat et son horaire

Veillez composer le (418) 285-2915 et choisir le poste.



Pour nous joindre



Horaire du secrétariat

Poste 1	Secrétariat et direction
Poste 2	Service de garde
Poste 3	Bibliothèque

Am	7h30 à 11 h 30
Pm	12 h 30 à 15h30

L'équipe-école

Éric Deschênes
Directeur

Kathia Robitaille
Secrétaire d'école

Marie-Josée Lépine
Responsable de service de garde

Chantale Gagnon
Orthopédagogue

Marie-Christine Bernier
Orthopédagogue

Manon Carrier
Éducatrice spécialisée

Équipe d'enseignants	Préscolaire	Isabelle Bhérer, Kathleen St-Laurent, Caroline Boivin et Marie-Line Bélanger
	1 ^{er} cycle	Vincent Langlois, Josée Lévesque, Anne-Marie Papillon, Josée Marcotte, Rodrigue Simard
	2 ^e cycle	Jacques Arsenault, Josée Toupin, Jessica Richer, Ingrid L'italien-Tessier
	3 ^e cycle	Véronique St-Louis, Caroline Beaudry, Charlotte St-Michel-Verreault, Émilie Gignac
	Musique	Jennifer Bourdages
	Anglais	Benoît Plamondon
	Éducation physique	Sandra Vallières, Dominic Beaupré
	Allègements	Marie-Hélène Gagnon (préscolaire) et Carolanne Beaumont (primaire)

Éducatrices du service de garde L'Aquarelle :

Claudine Groulx	Annie Julien	Audrey Carrier-Tourigny
Elisabeth Gauthier	Sandra Falardeau-Lang	Nadia Faty
Lina Grubissa	Audrey Parent	Karolane Duclos
Véronique Genest	Émilie Nadeau	Caroline Landry
Émilie Cantin	Kim Bédard	Rebecca Vachon
Micheline Côté	Alexandra Montambault	Jeanne Noreau
Marie-Hélène Tardif		

Code vestimentaire

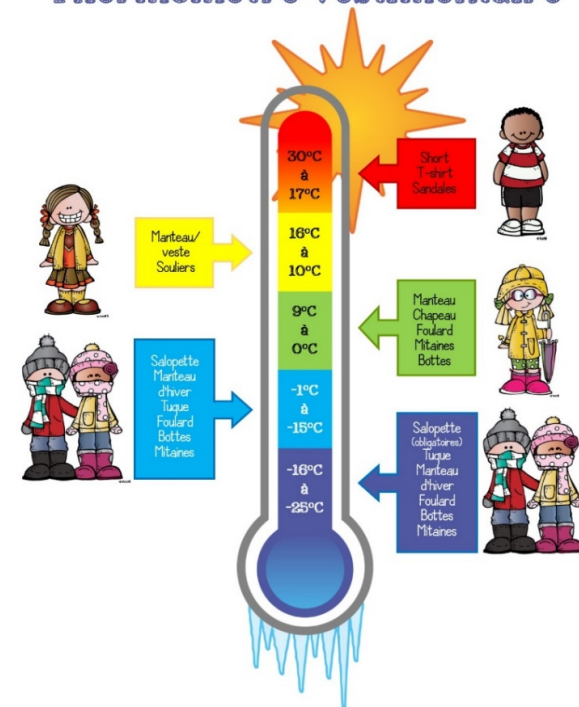
Les élèves doivent se présenter à l'école vêtus de façon propre et décente en référence au thermomètre vestimentaire ci-dessous. La version électronique sera disponible sur notre site Internet pour référence.

- **LES SHORTS ET LES ROBES D'ÉTÉ** sont permis **entre le 1^{er} mai et le 31 octobre** et ce, peu importe la température.

- **LA LONGUEUR DES SHORTS, JUPES ET ROBES** ne doit pas être plus court que la mesure du bout des doigts en gardant le bras le long du corps. Un dessous (genre « legging ») doit être porté pour des vêtements plus courts.

- **LES CHEMISES, CHANDAILS ET LES CAMISOLES** doivent être opaques et sans décolleté plongeant. La largeur des bretelles des camisoles doit être de 3 doigts collés ensemble.
- **LES SANDALES** attachées avec une sangle sont permises (mais pas de type « gougounes de plage »).
- **TOUS LES ÉLÈVES** doivent avoir une veste ou un manteau disponible à leur crochet l'utiliser selon la température.

Thermomètre vestimentaire



Éducation physique

Les élèves doivent apporter, dès leur premier cours, des vêtements appropriés. Les espadrilles sont obligatoires. Les espadrilles utilisées pour l'extérieur ne peuvent être utilisées dans le gymnase. Il faut donc prévoir une deuxième paire de souliers.

Bibliothèque

Nous avons la chance d'avoir un partenariat avec la Ville de Cap-Santé pour l'utilisation de la bibliothèque durant les heures de classe. Les élèves peuvent réserver des livres et doivent les retourner selon les conditions établies par la Ville.

Politiques et règlements de l'école

Règles de vie et mesures d'aide

Tous les parents et les élèves doivent avoir pris connaissance et signé une copie des règles de vie de l'école. Ces règles doivent être respectées en tout temps.

À noter que tout appareil de type iPod, iPhone ou iPad provenant de la maison est interdit à l'école, sauf dans le cas d'une activité connue et organisée par le personnel de l'école. Dans le cas où un enfant apporterait un appareil de la maison, il sera remis à la direction et les parents pourront venir le chercher au secrétariat.

Politique sur la violence et l'intimidation

La violence et l'intimidation sont l'affaire de tous. Afin d'être proactifs, nous avons mis sur pied un comité qui a élaboré une *Politique sur la violence et l'intimidation*. Un plan d'action est élaboré chaque année. Plusieurs moyens sont mis en place afin de permettre aux enfants de dénoncer des gestes d'intimidation. Des mesures de réparation et de soutien sont prévues tant pour les victimes que pour les élèves qui commettent des gestes inacceptables.

Service à l'élève

Toute l'équipe s'engage à offrir le service éducatif le mieux adapté pour chaque enfant et selon la disponibilité des ressources. Au besoin, un enfant peut bénéficier d'un plan d'intervention et les parents seront contactés à cet effet par un membre de l'équipe du plan d'intervention.

Pour l'aide aux devoirs, les élèves sont référés à la direction par les enseignants et, selon les ressources, des périodes d'aide aux devoirs sont organisées avec l'accord des parents.

Le temps d'orthopédagogie et d'éducation spécialisée est réparti en conformité avec les balises établies par le comité EHDAA et le nombre d'heures allouées par la Centre de services scolaire de Portneuf.

Les besoins en psychologie sont gérés centralement par le Centre de services scolaire de Portneuf.

Pour tout questionnement relatif à un service offert à votre enfant, n'hésitez pas à communiquer avec la direction.

Communications et rencontres de parents

Ci-dessous, vous retrouvez les moments clés des différentes communications avec les parents. Lors des rencontres de parents, vous pourrez échanger avec les enseignants sur le rendement scolaire et le comportement général de votre enfant.

Assemblée générale et rencontre de parents	6 septembre 2022 à 19 h
Première communication	14 octobre 2022
Photo scolaire	25 octobre 2022
Rencontre de parents	Entre le 6 et le 23 septembre 2022
Fin de la première étape	10 novembre 2022
Rencontre de parents	Entre le 14 novembre et le 2 décembre 2022
Fin de la deuxième étape	9 février 2023
Fin de la troisième étape	22 juin 2023

Représentation des parents et conseil d'établissement

Le conseil d'établissement prend des décisions importantes reliées à la vie de l'école. Il est composé d'un nombre égal de parents et de membres du personnel auquel s'ajoute un représentant de la communauté. La direction de l'école assiste à toutes les réunions. C'est lors de l'assemblée générale des parents qu'il y a comblement des postes vacants.

Le calendrier des rencontres sera disponible sur le site Internet de l'école. Il s'agit de rencontres publiques. Étant donné la situation pandémique que nous vivons actuellement, ces rencontres ont lieu de façon virtuelle sur la plateforme Zoom. Le lien est accessible sur la page Internet de l'école dans l'onglet « Conseil d'établissement », il est aussi déposé sur la page Facebook « Directeur du Bon-Pasteur » mais il est aussi transmis par courriel à tous les parents.

Vous êtes donc les bienvenus!

Portail Mozaïk et bulletin électronique

Un Portail pour les parents est mis à votre disposition et vous donne entre autre l'accès au bulletin électronique de votre ou vos enfants.

En utilisant l'adresse courriel que vous avez fourni au secrétariat (si vous avez plus d'un enfant qui fréquente l'école, l'adresse courriel doit être la même pour chaque enfant), vous aurez accès au Portail à l'adresse suivante :

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>

Dans le cas où vous auriez oublié votre mot de passe, veuillez utiliser l'outil de récupération de mot de passe sur le site du Portail.

Page Facebook « Directeur du Bon-Pasteur »

Une page Facebook a été créée pour vous tenir informer rapidement d'évènements importants en lien avec l'école. Faites-nous une demande d'amitié ☺

Matériel prêté

L'élève doit respecter le matériel qui est mis à sa disposition. Dans le cas d'un bris intentionnel, une facture pourrait être remise aux parents.

Paiements et listes de fournitures scolaires

Les paiements des différents frais scolaires, activités ou autres items se faire de trois (3) façons : par virement bancaire, par chèque à l'ordre du Centre de services scolaire de Portneuf ou en argent. **Il est à noter que le service de garde offre aussi la possibilité de paiements électroniques donc faire attention au fournisseur sélectionné dans votre dossier bancaire afin de vous assurer que le virement est fait au bon endroit.** Un numéro de référence est inscrit sur les factures et par ce numéro, le système de paiement s'assure d'attribuer le paiement au bon dossier d'élève.

L'école achète du matériel et des cahiers pour les élèves et tous ces frais ont été acceptés par le conseil d'établissement. Il est important d'acquitter ces sommes. Dans le cas d'un paiement non effectué, la secrétaire fera deux avis aux parents. Par la suite, la direction communiquera avec les parents pour convenir d'une entente afin d'éviter les services de l'agence de recouvrement désignée par le Centre de services scolaire de Portneuf.

Code d'éthique du matériel informatique et autorisation d'utilisation de photos

L'élève a une responsabilité en lien avec le matériel informatique et l'utilisation qu'il fait des différents outils et de l'Internet. Un code d'éthique pour l'utilisation est à signer en début d'année. Afin d'avoir la permission des parents d'utiliser les photos à des fins promotionnelles, un formulaire doit aussi être rempli. Cette autorisation est valide pour toutes les années de fréquentation de l'école.

Transport scolaire et modification de l'horaire de l'enfant

Nous demandons aux parents d'éviter de modifier l'horaire de l'enfant pendant la journée en cours (Ex. : changement d'autobus, présence au service de garde, etc.). **Les parents doivent aviser le secrétariat et/ou le service de garde de tout changement avant 7 h 30 le matin même.**

Nous demandons donc aux parents de prévoir... Cela assure une meilleure sécurité et une stabilité pour les enfants. Les changements en cours de journée doivent demeurer exceptionnels et pour des situations imprévues.

Le transport du matin et du soir est de la responsabilité du Centre de services scolaire de Portneuf. Pour toute question en lien avec le transport, vous pouvez rejoindre le secrétariat ou le transport scolaire au (418) 285-2600 poste 5002.

Stationnement

Lorsque vous venez reconduire ou chercher votre enfant à l'école, pour la sécurité des enfants, **NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS CIRCULER DANS LE STATIONNEMENT LORSQUE LES AUTOBUS SONT EN PLACE.** Une zone parent est prévue à cet effet. Cette zone est située à la jonction de l'église et du cimetière. Attendre que la personne qui surveille soit en place avant de laisser votre enfant se diriger vers l'école.

Par souci de sécurité toujours, lorsque vous devez vous stationner dans le stationnement de l'école, nous vous prions de bien vouloir le faire de reculons en tout temps. Vous aurez ainsi une meilleure visibilité lorsque vous quitterez le stationnement.

Ne jamais vous stationner devant les portes d'accès. **Prenez le temps de vous stationner dans un espace de stationnement et venir reconduire votre enfant jusqu'à la porte tout en vous assurant qu'un adulte est en place pour l'accueillir.**

Calendrier scolaire

Le calendrier scolaire du Centre de services scolaire de Portneuf est un outil précieux. Cet outil vous permet de connaître le jour-cycle afin de suivre l'horaire de classe de votre enfant et ainsi vous assurer qu'il a en sa possession ses vêtements d'éducation physique si un cours est prévu à l'horaire. De plus, vous pourrez aussi connaître les journées de congé (journée pédagogique ou congé férié).

Pour les détails sur les dates de fin d'étapes, les périodes d'évaluation, la remise des bulletins et les rencontres de parents, veuillez consulter le document Normes et modalités de l'école.

Horaire des cours et grille-matières

Le temps alloué pour chaque matière est revu chaque année par les membres du conseil d'établissement. Le document grille-matières présente le nombre de minutes allouées par discipline pour chacun des cycles d'apprentissage.

Afin de faciliter le déroulement de la journée, nous demandons aux parents de respecter l'horaire des cours et leçons et d'éviter le plus possible les dérangements. Donc, à moins d'un rendez-vous médical ou d'une raison majeure, nous vous prions de respecter l'horaire des classes.

7 h 55	<i>Entrée des élèves le matin</i>
11 h 17	<i>Dîner</i>
12 h 47	<i>Entrée des élèves le midi</i>
15 h 15	<i>Fin des classes</i>

Dossier de l'élève, maladie, absences et retards

LA SÉCURITÉ DES ENFANTS EST NOTRE PRIORITÉ.

Il est toujours important de pouvoir rejoindre un parent ou une personne en cas d'urgence. Vous avez donc la responsabilité d'aviser le secrétariat de tout changement en ce qui a trait à vos coordonnées, mais aussi à la condition médicale de votre enfant.

Toute médication demeure sous la responsabilité du parent

Elle doit être identifiée par un code de prescription apparaissant sur le contenant original avec le dosage prescrit et l'heure de l'administration (étiquette de la pharmacie). Par mesure de sécurité, l'école fournit un formulaire d'autorisation à l'administration d'un médicament qui doit être rempli et qui doit accompagner le médicament. **NE JAMAIS LAISSER DE MÉDICAMENT DANS LA BOÎTE À LUNCH D'UN ENFANT.**

Si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir une prescription pour un analgésique (Advil, Tylenol, etc.), sachez que nous ne serons pas autorisés à en administrer à votre enfant. Vous devrez donc venir à l'école pour le faire.

Absences et retard

Pour une absence ou un retard, le parent doit laisser un message au secrétariat de l'école. **Il est aussi important d'aviser le service de garde, car il s'agit de deux boîtes vocales distinctes.** Pour une absence le matin, nous vous demandons de nous aviser avant 8 h et avant 12 h 45 l'après-midi. Lors d'une absence pour rendez-vous médical, vous pouvez aussi nous aviser à l'avance donc à partir du moment où vous en connaissez la date.



Lors d'un retard, pour des raisons de sécurité, il est important d'aviser le secrétariat et, à son arrivée, de venir reconduire votre enfant jusqu'à la porte principale (porte située au bout du long trottoir entre l'école et le service de garde). Il est important de savoir que lorsqu'un enfant arrive en retard, tous les élèves de la classe seront déconcentrés par son arrivée. Nous vous demandons donc, pour le bien des apprentissages des autres élèves de la classe, d'éviter, dans la mesure du possible, les retards.

Si votre enfant doit quitter en cours de journée, il est important d'aviser, **AVANT 7 H 30 LE MATIN MÊME**, la secrétaire de l'heure à laquelle vous viendrez chercher votre enfant et celle-ci avisera son enseignant. Vous devez vous rendre à la porte principale et sonner à la porte. La secrétaire vous ouvrira et vous pourrez venir rejoindre votre enfant au secrétariat. Si vous prévoyez que votre enfant ne soit pas de retour après son rendez-vous, il faut en aviser la secrétaire mais aussi le service de garde si votre enfant devait s'y rendre plus tard dans la journée.

En cas de maladie contagieuse

Il est important d'en aviser la secrétaire, car selon le nombre de cas, la Santé publique pourrait devoir prendre la décision d'aviser l'ensemble des parents par un communiqué.

Circulation dans l'école et vestiaire

La règle du silence a été instaurée dans l'école pour développer un environnement axé sur l'apprentissage. Afin de donner l'exemple, nous prions donc tous les visiteurs de la respecter.

Dans le but de s'assurer de la sécurité des élèves, toutes les portes sont barrées en tout temps. Deux entrées sont accessibles par un système d'interphones, soit la porte principale située entre l'école et le service de garde et la porte d'accès au service de garde. Tout visiteur doit se rendre au secrétariat et s'identifier avant de circuler dans l'école.

Le vestiaire est une zone où les élèves peuvent laisser leurs effets personnels. Toutefois, il est important de ne pas y laisser d'objets de valeur. Nous ne sommes pas responsables des vols ou bris. Il en va de même pour le vestiaire d'éducation physique.



Les enfants ont tendance à oublier des choses dans l'école et ne pas se souvenir où exactement...pour nous permettre de redonner aux enfants les objets retrouvés, nous vous demandons de bien identifier les choses que vos enfants apportent à l'école.

Une armoire en métal a été placée près du gymnase et est accessible à tous les parents lorsque la bibliothèque de la ville est ouverte le soir.

À la fin de l'année scolaire, tous les objets perdus et non réclamés seront remis à une œuvre de charité.